

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ BELPORK ASBL

VERSION 2

L'ASBL Belpork est une organisation interprofessionnelle qui opère au niveau national dans le but de créer une valeur ajoutée durable dans le secteur belge de la viande porcine et des produits à base de viande porcine. Notre mission consiste à gérer les labels de qualité, à développer des projets novateurs, dont certains en coopération avec des tiers, à fournir des services et à conclure des conventions visant à garantir l'équivalence avec des systèmes de qualité étrangers. En participant aux systèmes de qualité (Certus/BePork, Magistral, Registre AB) et aux projets de l'ASBL Belpork et en utilisant les services qui y sont associés, vous marquez explicitement votre accord par rapport à la collecte, l'utilisation, la divulgation et le stockage de vos données à caractère personnel par l'ASBL Belpork, tel que décrit dans la présente politique de confidentialité. L'ASBL Belpork peut à tout moment décider de modifier sa politique de confidentialité si, par exemple, dans les limites autorisées par la loi, d'autres données (à caractère personnel) non mentionnées dans la présente politique de confidentialité sont traitées. La dernière version de la politique de confidentialité peut être consultée sur le site internet www.Belpork.be. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations, questions ou commentaires sur notre politique de confidentialité :

info@belpork.be | T 02 552 81 44 | F 02 552 81 30
Belpork ASBL | www.belpork.be | BE 0470.805.831
Boulevard du Roi Albert II 35 boîte 54 | 1030 Bruxelles

Sommaire

QUELLES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL COLLECTONS-NOUS ET POURQUOI ? ...	3
DONNÉES GÉNÉRALES.....	3
- Communication	3
- Facturation.....	3
- Notification obligatoire.....	3
- Coordination de crise.....	3
DONNÉES SPÉCIFIQUES POUR LES PARTICIPANTS AU REGISTRE AB.....	4
DONNÉES SPÉCIFIQUES POUR LES PARTICIPANTS CERTUS/BEPORK	6
DONNÉES SPÉCIFIQUES POUR LES FABRICANTS MAGISTRAL	10
SUR QUOI NOUS APPUYONS-NOUS POUR TRAITER CES DONNÉES ?	10
QUELLES SONT LES DONNÉES QUE NOUS RECEVONS DE LA PART DE TIERS ?.....	10
- Données sur l'utilisation des antibiotiques	10
- Nombres d'animaux	10
- Adhésion.....	11
- Résultats des inspections et statut de certification	11
- Nombre d'abattages.....	11
- Résultats d'analyse.....	12
- Personnes et entreprises à contacter en cas de crise	12
QUI PEUT ACCÉDER À VOS DONNÉES ET POURQUOI ?.....	12
PENDANT COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS-NOUS VOS DONNÉES ?	15
QUELS SONT VOS DROITS ?.....	16
Droit d'accès.....	16
Droit à la rectification	16
Droit à la portabilité	16
Droit à l'effacement.....	16
Droit à la limitation de traitement.....	16
Droit d'opposition	16
Plainte.....	16

QUELLES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL COLLECTONS-NOUS ET POURQUOI ?

DONNÉES GÉNÉRALES

Quelles données ? Coordonnées de l'exploitation, coordonnées de contact (de crise) et de facturation

- **Communication**

L'ASBL Belpork collecte vos données à caractère personnel afin de vous donner accès à nos services et de vous fournir une assistance (en tant que participant) par courrier, par courriel ou par téléphone.

L'ASBL Belpork ne vous enverra aucun courriel ni courrier à caractère commercial, mais uniquement les informations que vous nous avez demandées par le biais du site internet ou par courriel, ou auxquelles vous vous êtes abonné à l'aide du formulaire d'adhésion qui vous donne accès à un de nos systèmes de qualité ou projets, tels que la newsletter. Nous vous assurons que votre nom et votre adresse électronique ne seront pas utilisés par notre service à des fins commerciales ni transmis à d'autres instances sans votre autorisation explicite, sauf si nécessaire dans le cadre de votre adhésion à un ou plusieurs de nos systèmes de qualité ou projets. Le cas échéant, cette information est indiquée dans le document par lequel vous marquez votre accord lors de votre adhésion à nos systèmes de qualité ou projets.

Les coordonnées de l'exploitation (nom, adresse, téléphone, fax et adresse électronique) des participants titulaires d'un certificat valable dans le cadre du manuel de qualité Certus/BePork (hors production primaire) ou de la licence Magistral sont publiées sur le site internet de l'ASBL Belpork.

- **Facturation**

Les données à caractère personnel sont utilisées par l'ASBL Belpork et ses sous-traitants pour permettre, le cas échéant, la facturation des montants dus (cotisations, amendes, etc.).

- **Notification obligatoire**

Dans le cadre de la notification obligatoire, l'ASBL Belpork peut fournir les informations enregistrées à l'AFSCA ou au tribunal si la loi l'exige.

- **Coordination de crise**

A la demande de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA), l'ASBL Belpork coordonne l'organisation de l'abattage préventif des porcs en cas de détection de foyers de maladies animales infectieuses. Les données de contact en cas de crise et les coordonnées de l'exploitation fournies par vous-même ou en votre nom à Belpork, en sa qualité de coordinateur de la cellule de crise sectorielle, peuvent être utilisées pour l'organisation des assainissements et peuvent au besoin également être échangées avec les acteurs concernés de la cellule de crise sectorielle et l'AFSCA dans le cadre de l'organisation des assainissements.

Chaque personne et chaque entreprise qui, par la signature de la déclaration d'engagement, s'engage à participer à l'abattage préventif dans la filière porcine sous la coordination de l'ASBL

Belpork au service de l'AFSCA et toute entreprise ou personne impliquée dans un abattage préventif accorde à l'autorité compétente le droit inconditionnel et irrévocable de transférer à l'ASBL Belpork ou à son mandataire les données sur cette personne ou entreprise nécessaires pour organiser l'abattage préventif. Il s'agit exclusivement des données indispensables dans le cadre de l'organisation de l'abattage préventif. Ces données ne seront utilisées qu'à cette seule fin.

DONNÉES SPÉCIFIQUES POUR LES PARTICIPANTS AU REGISTRE AB

Quelles données ? Les données sur les exploitations et les troupeaux, les enregistrements, les fournisseurs, les nombres d'animaux et les rapports d'exploitation

Objectif : gestion des participants, prestation de services et assistance aux participants

Les données fournies par les producteurs porcins affiliés concernant leurs exploitations et troupeaux au moyen du formulaire d'adhésion sont gérées par l'ASBL Belpork afin de leur donner accès à la base de données du Registre AB. L'ASBL Registre AB gère et met à disposition les enregistrements et les rapports d'exploitation des producteurs porcins affiliés dans la base de données du Registre AB pour le compte et sous la responsabilité de l'ASBL Belpork. Concrètement, cela signifie que l'ASBL Registre AB est responsable de la collecte et de la gestion des données, du couplage des données avec Sanitel-Med, de la vérification de la qualité des données et du reporting individuel aux participants au Registre AB. Chaque producteur déclare accepter les conditions d'utilisation de la base de données Registre AB lors de sa première connexion à la base de données. Toute modification des conditions d'utilisation sera communiquée par l'asbl Belpork et sera soumise à l'approbation des producteurs lors de la connexion suivante à la base de données Registre AB.

Par rapport aux producteurs porcins

Pour les producteurs porcins qui utilisent le Registre AB, sur base volontaire ou par leur participation à un ou plusieurs systèmes de qualité, les données relatives à leur(s) troupeau(x) par rapport aux antibiotiques enregistrés dans Sanitel-Med au cours de la première année suivant l'activation de leur affiliation, sont utilisées pour établir les rapports d'exploitation périodiques et les rapports générés par l'outil Nearly Real Time, et ce jusqu'à ce que les enregistrements pour leur(s) troupeau(x) couvrent une année complète dans le Registre AB.

Les données relatives aux producteurs porcins sont échangées entre le Registre AB et Sanitel-Med, la base de données fédérale, dans le cadre de la prestation des services liés à votre affiliation au Registre AB.

Plus précisément, les données relatives aux producteurs porcins affiliés au Registre AB requises par la loi sont transférées de la base de données du Registre AB à la base de données fédérale (Sanitel-Med) par l'ASBL Registre AB pour le compte et sous la responsabilité de l'ASBL Belpork. Toutes les données et leurs modifications relatives au producteur porcin saisies directement dans Sanitel-Med peuvent être consultées et exportées par l'ASBL Belpork et son sous-traitant, l'ASBL Registre AB. La consultation et l'exportation de ces données et de leurs modifications visent à optimiser les rapports d'exploitation périodiques et du reporting Nearly Real Time, les analyses étant basées sur des données complètes et récentes de l'exploitation.

Toutes les données enregistrées dans le Registre AB concernant un producteur porcin, saisies par lui-même ou le concernant, peuvent être consultées, modifiées et exportées par l'ASBL Belpork et son sous-traitant, l'ASBL Registre AB, afin d'optimiser les services rendus au producteur porcin affilié à la base de données du Registre AB (conseil et assistance) et d'optimiser la gestion de la qualité. Nous vous garantissons que ni l'ASBL Belpork ni son sous-traitant, l'ASBL Registre AB, n'utiliseront ces données ou ne les transmettront à d'autres organismes sans votre autorisation explicite, sauf sous forme pseudonyme ou anonyme.

Les éleveurs porcins qui participent au Registre AB peuvent accorder une procuration à un fournisseur afin que ce dernier puisse consulter les enregistrements et rapports d'exploitation. Seuls les fournisseurs disposant d'une procuration ont accès aux données relatives à l'éleveur porcin qui participe au Registre AB. Le (cabinet) vétérinaire disposant d'une convention de guidance d'exploitation obtient automatiquement une procuration pour les exploitations avec lesquelles il a conclu une convention. L'éleveur peut changer les coordonnées du (cabinet) vétérinaire de guidance enregistrées dans la base de données du Registre AB. L'ASBL Belpork ne peut toutefois effectuer de telles modifications qu'à la demande écrite de l'éleveur porcin.

En ce qui concerne les éleveurs porcins qui participent au Registre AB dans le cadre de leur affiliation à un ou plusieurs systèmes de qualité, l'organisme de certification et d'inspection (OCI) qui est agréé pour l'inspection et la certification de ces systèmes de qualité, a également accès à leurs données. L'OCI n'a accès qu'aux données des exploitations porcines pour lesquelles il est responsable de l'inspection et la certification. C'est la raison pour laquelle l'OCI chargé de l'inspection et la certification de ces systèmes de qualité auprès de producteur porcin est également enregistré dans le Registre AB.

En ce qui concerne les producteurs de porcs qui utilisent la base de données du Registre AB, l'ASBL Belpork et son sous-traitant, l'ASBL Registre AB, ont accès aux nombres d'animaux (déterminés à l'aide du comptage et en fonction de la capacité) enregistrés dans la base de données SANITEL et utilisés dans les analyses qui servent à établir les rapports d'exploitation individuels et à alimenter l'outil Nearly Real Time (NRT). Seuls les fournisseurs ayant obtenu une procuration de la part de l'éleveur et l'OCI chargé de l'inspection et la certification ont accès aux nombres d'animaux mentionnés dans les rapports d'exploitation périodiques et l'outil NRT.

Par rapport aux fournisseurs

Tous les cabinets vétérinaires et vétérinaires affiliés, les fabricants d'aliments composés pour animaux et les pharmaciens impliqués dans la fourniture d'antibiotiques, de prémélanges antibiotiques et d'oxyde de zinc dans les exploitations porcines participant au Registre AB doivent s'inscrire au Registre AB. La collecte et le traitement des données (à caractère personnel) des fournisseurs affiliés au Registre AB servent exclusivement à permettre l'inscription des exploitations porcines participantes dans la base de données du Registre AB, en vue d'assurer le couplage avec la base de données de Sanitel-Med et de permettre aux OCI de vérifier l'utilisation correcte de la base de données du Registre AB par les exploitations qui participent au Registre AB par le biais d'un ou plusieurs systèmes de qualité.

La gestion des fournisseurs des élevages porcins inscrits au Registre AB est assurée par l'ASBL Registre AB pour le compte et sous la responsabilité de l'ASBL Belpork. L'ASBL Belpork et son sous-traitant, l'ASBL Registre AB, ont toutes deux accès aux données collectées lors de la procédure d'enregistrement d'un fournisseur (y compris les données des vétérinaires individuels affiliés aux cabinets vétérinaires) et aux données collectées auprès des fournisseurs lors de chaque enregistrement dans la base de

données du Registre AB. L'ASBL Registre AB peut également exporter et modifier ces données en sa qualité de gestionnaire. Les éleveurs porcins n'ont accès qu'aux données du vétérinaire de guidance avec qui ils ont conclu une convention de guidance d'exploitation et du fournisseur qui leur a prescrit ou fourni des antibiotiques ou de l'oxyde de zinc pour l'exploitation. En cas de modification de la convention, l'éleveur porcin peut changer le nom du (cabinet) vétérinaire avec lequel il a conclu une convention de guidance d'exploitation.

Dans le cadre de la gestion des membres du Registre AB, l'ASBL Belpork ne peut modifier le (cabinet) vétérinaire de guidance d'exploitation contractuel d'un éleveur porcin qu'à sa demande écrite. Dans le cadre de sa mission d'inspection et de certification des producteurs porcins affiliés à un ou plusieurs systèmes de qualité qui exigent ou permettent l'adhésion au Registre AB et qui en vérifient le respect par le biais d'un OCI, ce dernier peut également accéder aux données concernant les fournisseurs enregistrés au Registre AB. Seuls les OCI agréés par ces systèmes de qualité disposent de ce droit d'accès, qui ne sert d'ailleurs uniquement qu'à permettre l'inspection et la certification du producteur porcin par rapport au système de qualité auquel il est affilié.

Par rapport aux organismes de certification et d'inspection

La vérification de l'utilisation correcte du Registre AB fait partie de la politique antibiotique de certains systèmes de qualité dans la filière porcine. Dans le cadre de leur mission d'inspection et de certification, les OCI agréés par ces systèmes de qualité ont accès au Registre AB par le biais d'un portail réservé aux OCI. À cette fin, chaque OCI reçoit un mot de passe et un nom d'utilisateur uniques. Afin de pouvoir leur accorder des droits d'accès, les données (à caractère personnel) (nom et adresse de l'OCI, nom et fonction du responsable) des OCI agréés par ces systèmes de qualité sont collectées par le biais de la déclaration de confidentialité conclue entre l'ASBL Belpork et l'OCI. Ces informations sont uniquement destinées à l'octroi des droits d'accès. Seuls l'ASBL Belpork et son sous-traitant, l'ASBL Registre AB, ont accès à ces informations. Les OCI n'ont accès qu'aux données des producteurs porcins pour lesquels ils sont autorisés à réaliser l'inspection et la certification. Chaque éleveur porcin peut voir sur son portail quel OCI lui a été désigné.

DONNÉES SPÉCIFIQUES POUR LES PARTICIPANTS CERTUS/BEPORK

Quelles données ? Statut de certification, organisme de certification et d'inspection, groupement, documents de traçabilité, résultats des inspections, chauffeurs agréés, moyens de transport agréés, fournisseurs de porcelets agréés, etc.

- **Organisation du contrôle de qualité Certus/BePork, de l'accès aux services connexes et de l'assistance aux participants.**

Les données (à caractère personnel) fournies à l'ASBL Belpork par vos soins ou par le biais du formulaire d'adhésion sont saisies dans la base de données centrale « TRACY » de l'ASBL Belpork. Vous pouvez consulter les données qui vous concernent à l'aide de votre nom d'utilisateur et votre mot de passe personnels. Lors de votre adhésion, vous recevez un nom d'utilisateur de l'asbl Belpork. Vous devez définir un mot de passe personnel lors de la première connexion dans TRACY à l'aide de la procédure « première connexion ». Les données (à caractère personnel) communiquées à l'asbl Belpork par le participant par le biais du

formulaire d'enregistrement sont également enregistrées dans la base de données centrale TRACY de l'asbl Belpork. Le participant peut à tout moment demander qu'on lui communique les données enregistrées en son nom en envoyant un courriel à info@belpork.be ou obtenir sur simple demande à l'asbl Belpork un nom d'utilisateur personnel lui permettant de consulter la base de données TRACY. Les données que vous fournissez par le biais du formulaire d'adhésion ou d'enregistrement seront uniquement utilisées pour la gestion du système de qualité Certus et pour vous permettre d'accéder aux services associés et à l'assistance aux participants.

Afin de permettre la traçabilité de la viande porcine sous le label Certus/BePork jusqu'à sa vente aux fabricants de charcuterie et aux points de vente, les données des points de vente et des fabricants de charcuterie fournies par les participants Certus/BePork sont enregistrées dans la base de données centrale « TRACY » de l'ASBL Belpork.

La plate-forme « TRACY » permet la consultation par tous les éleveurs et abattoirs certifiés Certus/BePork de toutes les données relatives aux entreprises de transport agréées par Certus/BePork et aux entreprises de transport belges agréées par Q&S (statut, label, date de début et de fin, noms des chauffeurs et plaques d'immatriculation). De cette manière, tant les éleveurs porcins que les abattoirs certifiés peuvent vérifier si le chauffeur et le moyen de transport sont agréés pour le transport des porcs BePork lors du chargement ou du déchargement des porcs dans leur exploitation.

Les éleveurs porcins certifiés Certus/BePork peuvent consulter les données (nom de l'exploitation, code de tatouage, numéro de troupeau, NUE, numéro d'entreprise, transport propre (oui/non), label, statut, date de début et de fin) des fournisseurs de porcelets belges agréés (à savoir les exploitations porcines certifiées Certus/BePork et Codiplan^{PLUS}) dans « TRACY » au moyen d'une recherche sur numéro de troupeau, code de tatouage, NUE ou numéro d'entreprise. Ainsi, les éleveurs certifiés Certus/BePork peuvent vérifier si les porcelets livrés proviennent d'un fournisseur agréé. Les abattoirs certifiés Certus/BePork peuvent consulter et exporter les données (TRACY ID, code de tatouage, statut, date de fin du certificat BePork) des éleveurs porcins certifiés Certus/BePork. Les abattoirs [et ateliers de découpe](#) certifiés Certus/BePork peuvent également vérifier, par une recherche individuelle dans la base de données TRACY, si un numéro de troupeau, un code de tatouage, un numéro NUE ou un numéro d'entreprise possède un certificat BePork valide.

- **Organisation du monitoring, de l'inspection et de la certification**

En exécution de votre convention d'adhésion, Belpork transmet les données que vous lui avez fournies par le biais du formulaire d'adhésion aux laboratoires, experts indépendants et organismes de certification et d'inspection agréés par Belpork. Belpork leur donne également accès aux bases de données « Registre AB » et « TRACY » pour leur permettre de consulter les données des exploitations dont ils sont responsables de l'inspection et de la certification du système de qualité Certus/BePork. Afin de permettre l'inspection et la certification des participants pour lesquels ils sont compétents, les OCI agréés par l'asbl Belpork peuvent, au moyen d'une recherche visée dans la base de données TRACY, vérifier si une entreprise de transport ou un fournisseur de porcelets belge est certifié BePork. Ils accèdent ainsi vos données mentionnées ci-dessus au point « organisation du contrôle de qualité

Certus/BePork ». Le laboratoire, les experts et l'organisme de certification et d'inspection sont tenus de traiter ces informations en toute confidentialité.

Les résultats du programme de monitoring Certus/BePork sont envoyés à l'ASBL Belpork par les laboratoires agréés par Belpork. Les résultats des inspections sur le terrain et les décisions de certification sont saisis de manière centralisée et stockés dans la plate-forme en ligne « TRACY ». Seule l'ASBL Belpork dispose d'une vue d'ensemble des résultats d'analyse, des résultats des inspections et des décisions de certification pour tous les participants, à moins que cela soit stipulé autrement dans une convention avec un tiers (voir « Coopération avec des tiers »). Les OCI agréés par Belpork n'ont accès qu'aux résultats des participants auxquels ils sont liés par une convention. Chaque OCI veille à ce que les résultats des inspections soient communiqués aux participants concernés. En cas de radiation ou d'annulation, l'OCI, ou l'ASBL Belpork, communique le résultat au participant.

L'octroi d'un certificat Certus/BePork étant basé sur la possession d'un certificat valide pour l'autocontrôle (G-040 ou G-018), le Codiplan Animal Welfare et Febev^{PLUS}, l'ASBL Belpork est en droit de consulter les infractions ou les changements de statut par rapport à ce certificat. L'ASBL Belpork en informera l'OCI compétent pour la certification Certus/BePork du participant concerné afin que l'infraction constatée de manière indirecte puisse être sanctionnée conformément au manuel et au règlement du système de qualité BePork en vigueur.

Étant donné que les qualifications H et R influencent l'obtention ou le maintien d'un certificat Certus/BePork valide, l'autorité compétente ou son représentant peut communiquer ses constats de résidus de médicaments vétérinaires ou de contaminants repris dans la directive 96/23/CE du Conseil. Dans ce contexte, l'ASBL Belpork peut également accéder aux données spécifiques suivantes de Sanitel : la qualification H ou R, la situation sanitaire et la situation de contamination. L'ASBL Belpork fera part de ces constats indirects à l'OCI du participant concerné, afin que l'infraction constatée indirectement puisse être sanctionnée conformément au manuel de qualité et à la réglementation Certus/BePork en vigueur.

- **Coopération avec des tiers**

Dans le cadre d'une gestion plus efficace des données et de la certification, tous les résultats d'audit et les décisions de certification producteurs (candidats) participant au système de qualité BePork sont saisis par l'OCI responsable du contrôle et de la certification conformément au manuel de qualité BePork de la base de données Codiplan gérée par l'asbl Codiplan où tous les résultats d'audit et les décisions de certification relatives au guide Codiplan Animal Welfare et au guide d'autocontrôle sont également lues. En exécution du contrat de service conclue avec l'asbl Codiplan, tous les résultats d'audit et les décisions de certification des producteurs (candidats) participant au système de qualité BePork sont saisis par l'OCI agréé par l'asbl Belpork pour BePork dans la base de données Codiplan gérée par l'asbl Codiplan. Afin de permettre la saisie des audits et des décisions de certification, l'exploitation est enregistrée dans la base de données Codiplan par l'OCI compétent choisi par le (candidat) participant BePork. Afin de permettre la traçabilité au sein de BePork, les données de l'exploitation et les données de certification du participant BePork sont envoyées quotidiennement à la base de données TRACY.

En exécution des conventions de coopération entre l'ASBL Belpork, d'une part, et l'ASBL Febev, l'ASBL Codiplan et QS GmbH, d'autre part, l'ASBL Belpork peut notifier à l'ASBL Febev, l'ASBL Codiplan et à QS GmbH les infractions détectées (obtenues suite à des inspections et/ou analyses) par rapport aux dispositions du manuel de qualité Certus/BePork ou aux manuels de qualité sur la base desquels le certificat Certus/BePork est établi (guide d'autocontrôle, Codiplan Animal Welfare, Febev^{PLUS}).

Le contrat de coopération conclu entre l'asbl Belpork et QS GmbH permet aux producteurs, abattoirs et ateliers de découpe certifiés BePork de fournir des porcs vivants et de la viande aux clients participant au système de qualité QS et permet aux entreprises de transport certifiées BePork d'effectuer également le transport de porcs vivants dans le système de qualité QS. En exécution de ce contrat, les données de l'entreprise et les données de certification BePork (statut et date de fin) de tous les participants certifiés sous BePork sont enregistrées par l'asbl Belpork dans la base de données gérée par QS GmbH. De cette manière, les acheteurs potentiels de porcs vivants et de viande dans le système de qualité QS peuvent vérifier si un fournisseur est approuvé BePork. Cet enregistrement n'est visible que par l'asbl Belpork, QS GmbH et les participants reconnus au système de qualité QS et est utilisé exclusivement dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

Afin de permettre la facturation de la contribution variable aux abattoirs et leurs clients, le nombre d'abattages réalisés par les abattoirs participants pour les élevages certifiés BePork sera demandé au ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Les données demandées seront transmises à Belpork à partir de la base de données de l'asbl IVB. Ces données servent uniquement à permettre la facturation de la contribution variable aux abattoirs participants et leurs clients.

Seules les entreprises de transport certifiées BePork ou QS effectuant des services par le moyen de leurs chauffeurs et moyens de transport attitrés sont autorisées à effectuer le transport de porcs vivants dans le cadre du système de qualité BePork. TRACY autorise les organismes de certification et d'inspection certifiés par BePork de consulter les données des entreprises de transport affiliées au système de qualité BePork (qu'elles soient certifiées BePork ou QS).

Dans le cadre de l'exécution des contrats de service avec des tiers, l'ASBL Belpork peut donner accès aux données (à caractère personnel) concernant les exploitations tel que stipulé dans le contrat de service. L'ASBL Belpork agit alors en tant que sous-traitant du tiers. Il est de la responsabilité du tiers d'informer les exploitations qui font l'objet d'un contrat de service avec l'ASBL Belpork des services livrés par Belpork et de l'échange de données.

- **Notification obligatoire**

Dans le cadre de la loi sur la notification obligatoire, l'ASBL Belpork ainsi que les organismes de certification et d'inspection et les laboratoires agréés par l'ASBL Belpork ont le droit d'informer l'autorité compétente (par ex. l'AFSCA et les services régionaux de contrôle du bien-être animal, en Belgique) et les organisations qui ont conclu un contrat de coopération avec l'ASBL Belpork (voir également : « Coopération avec des tiers ») de toute infraction (constatée suite aux inspections et/ou analyses) aux dispositions légales susceptibles de nuire à la santé publique, la sécurité alimentaire, la santé animale ou le bien-être animal.

DONNÉES SPÉCIFIQUES POUR LES FABRICANTS MAGISTRAL

Quelles données ? Coordonnées de l'entreprise, personne de contact, résultats des ventes, des inspections et des analyses.

- **Les données fournies par le fabricant même ou qui le concernent sont exclusivement utilisées par l'ASBL Belpork dans le cadre du fonctionnement du système de qualité Magistral, à savoir l'organisation du système de qualité Magistral, l'ouverture d'un accès aux services associés et l'assistance aux fabricants participants.**
- **Traçabilité**
Les fabricants Magistral qui produisent des jambons Magistral sur la base de jambons 100% Certus/BePork prouvent l'origine des jambons Certus/BePork achetés sur la base du système de traçage en ligne « TRACY » de l'ASBL Belpork. Afin de pouvoir utiliser ce service, les coordonnées (de l'entreprise) de ces fabricants Magistral sont enregistrées dans « TRACY ».
- **Organisation du monitoring, des inspections et de la certification**
Belpork a le droit de transmettre aux laboratoires et organismes de certification et d'inspection agréés par Belpork les coordonnées des entreprises dans lesquelles elles seront chargées de l'analyse ou de l'inspection et de la certification du système de qualité Magistral. Les laboratoires et organismes de certification et d'inspection sont tenus de traiter ces informations en toute confidentialité.

SUR QUOI NOUS APPUYONS-NOUS POUR TRAITER CES DONNÉES ?

Toutes les données ne seront traitées qu'avec le consentement exprès du participant ou en exécution des conventions (conditions d'adhésion), ou parce que le législateur l'a imposé.

QUELLES SONT LES DONNÉES QUE NOUS RECEVONS DE LA PART DE TIERS ?

Les données suivantes ne sont pas transmises directement à l'ASBL Belpork ni à ses sous-traitants, bien qu'elles soient collectées par des tiers :

- **Données sur l'utilisation des antibiotiques**
Tous les antibiotiques, prémélanges antibiotiques et oxydes de zinc prescrits ou fournis dans l'exploitation d'un éleveur porcin participant au Registre AB sur base volontaire ou par sa participation à un ou plusieurs systèmes de qualité sont enregistrés dans la base de données du Registre AB par le fournisseur, qu'il soit fabricant d'aliments composés, vétérinaire ou pharmacien.
- **Nombres d'animaux**
Les producteurs porcins qui utilisent la base de données du Registre AB ont accès à la liste de leur utilisation d'antibiotiques au travers des rapports périodiques et de l'outil de reporting Nearly Real Time. Ces listes se basent sur les nombres d'animaux (déterminés à l'aide du comptage et en fonction de la capacité) mentionnés dans la base de données Sanitel. Les éleveurs peuvent retrouver le nombre d'animaux sur lequel est basé l'utilisation d'antibiotiques dans leur exploitation dans les rapports générés par l'outil de reporting Nearly Real Time et dans les rapports

d'exploitation individuels qui sont soumis à l'éleveur par l'ASBL Registre AB pour le compte et sous la responsabilité de l'ASBL Belpork.

- **Adhésion**

En ce qui concerne les producteurs porcins certifiés conformément au manuel de qualité Colruyt, les données relatives à leur adhésion et toute modification qui y est apportée sont envoyées périodiquement par VLEVICO SA à l'ASBL Belpork. Cet échange d'informations par rapport à l'adhésion à Colruyt a pour but de fournir les services prévus dans le contrat de coopération entre l'ASBL Belpork et VLEVICO SA.

Un échange similaire de données est possible dans le contexte de l'exécution des contrats de service avec des tiers. Dans ce cas, seules les données concernant les exploitations tel que stipulé dans le contrat de service, sont échangées (voir « coopération avec des tiers »).

- **Résultats des inspections et statut de certification**

Les données d'entreprise (y compris le nom et l'adresse électronique du responsable sanitaire, catégorie d'entreprise, le nom d'entreprise, l'adresse et le numéro NUE, le numéro d'entreprise, la langue), l'OCI responsable pour le contrôle et la certification, les résultats d'audit BePork et les données de certification (y compris la date d'audit, le nom d'auditeur et de superviseur, type d'audit, la date de validation, statut et la date de début et de fin du certificat) des producteurs (candidats) participant au système de qualité BePork sont saisis par l'OCI agréé par l'asbl Belpork pour BePork, dans la base de données Codiplan gérée par l'asbl Codiplan. Ces données sont envoyées quotidiennement à la base de données TRACY.

Les résultats des inspections BePork et le statut de certification BePork sont saisis dans la base de données « TRACY » par l'organisme de certification et d'inspection compétent pour l'inspection et la certification de l'exploitation du participant conformément au manuel de qualité BePork.

Au niveau des producteurs, disposer d'un certificat d'autocontrôle(G-040) et de Codiplan Animal Welfare valide constitue l'une des conditions du manuel de qualité de BePork qui doit être respectée avant qu'un certificat BePork puisse être délivré. L'état de la certification selon le guide d'autocontrôle et de Codiplan Animal Welfare peut être consulté par l'ASBL Belpork dans la base de données gérée par l'ASBL Codiplan pour la production primaire et dans celle gérée par l'ASBL Febev pour la transformation.

Les entreprises de transformation (abattoirs et ateliers de découpe) doivent disposer d'un certificat valide conformément au manuel de qualité Febev^{PLUS}, géré par l'ASBL Febev, pour pouvoir obtenir le certificat BePork. Dans ce contexte, l'ASBL Belpork a accès aux coordonnées de l'entreprise, aux résultats des inspections (tant pour le guide d'autocontrôle que pour Febev^{PLUS}) et au statut de certification de Febev^{PLUS} par le biais de la base de données Febev^{PLUS}.

Les résultats des inspections de traçabilité effectuées dans le cadre du label de qualité Magistral sont communiqués à l'ASBL Belpork par les organismes de certification et d'inspection agréés par Belpork à effectuer ces inspections. L'ASBL Belpork transmet ensuite les résultats individuellement à chaque fabricant certifié pour la production sous le label Magistral.

- **Nombre d'abattages**

Afin de permettre la facturation de la contribution variable aux abattoirs et leurs clients, le nombre d'abattages réalisés par les abattoirs participants pour les élevages certifiés BePork sera

demandé au ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Les données demandées seront transmises à Belpork à partir de la base de données de l'asbl IVB. Dans ce contexte, Belpork livre mensuellement à l'asbl IVB la liste des numéros de troupeau certifiés selon le système de qualité BePork. Sur cette base, l'asbl Belpork reçoit de l'asbl IVB par abattoir certifié BePork le nombre d'abattages du mois dernier par numéro de troupeau certifié BePork. Le code fournisseur (client de l'abattage) est également mentionné. Ces données servent uniquement à permettre la facturation de la contribution variable aux abattoirs participants et leurs clients.

- **Résultats d'analyse**

Lors des inspections dans le cadre du système de qualité BePork et Magistral, certaines analyses de laboratoire sont effectuées pour le compte de l'ASBL Belpork. Les résultats de ces analyses de laboratoire sont communiqués à l'ASBL Belpork par les laboratoires désignés à cet effet par l'ASBL Belpork.

L'autorité compétente ou son représentant peuvent communiquer les constats de résidus de médicaments vétérinaires ou de contaminants repris dans la directive 96/23/CE du Conseil à l'ASBL Belpork.

- **Personnes et entreprises à contacter en cas de crise**

Les coordonnées des personnes et entreprises à contacter uniquement dans le cadre du rôle de Belpork en sa qualité de coordinateur de la filière porcine pour l'organisation de l'abattage préventif en cas d'apparition de foyers de maladies animales contagieuses sont collectées en tout ou en partie par le biais de tiers (voir tableau 1)

Tableau 1 : Source des données collectées et traitées par type de personne/entité concernée dans le cadre de l'organisation de l'abattage préventif sur ordre de l'AFSCA en cas d'apparition de foyers de maladies animales infectieuses dans la filière porcine.

Personne/entité concernée	Source
Abattoirs et ateliers de découpe	Febev ASBL
Entreprises de transport	TLV et FEBETRA
Producteurs porcins	Agrofront et AFSCA
Centres de rassemblement	FEBETRA
Stations de lavage	BFA
Collaborateurs logistiques et coordinateurs locaux	BFA ASBL et FEBEV ASBL
Assistants au chargement et déchargement	Agrofront

QUI PEUT ACCÉDER À VOS DONNÉES ET POURQUOI ?

En interne

Au sein de l'ASBL Belpork, chaque membre du secrétariat a accès aux données (à caractère personnel) collectées et traitées dans le cadre des systèmes de qualité et des projets de l'ASBL Belpork, ainsi que des services associés. Tous les membres du secrétariat ont signé une déclaration de confidentialité dans laquelle ils déclarent qu'ils traiteront vos données en toute confidentialité, conformément à la présente politique de confidentialité.

En externe

Si cela s'avère nécessaire pour atteindre les objectifs déterminés, les données à caractère personnel du participant seront partagées avec tout sous-traitant ou partenaire de l'ASBL Belpork.

L'ASBL Belpork garantit que ces destinataires prendront les mesures techniques et organisationnelles nécessaires afin de protéger les données à caractère personnel.

L'ASBL Belpork se réserve le droit de divulguer les données lorsque la loi l'exige ou lorsque Belpork l'estime justifié pour répondre à une demande/une procédure juridique ou pour protéger les droits, la propriété ou la sécurité de Belpork. Ce faisant, nous nous efforçons toujours de respecter au mieux le droit à la vie privée du participant.

Les données à caractère personnel sont traitées par les responsables du traitement et les sous-traitants suivants :

- Les newsletters sont envoyées par le biais de **Mailchimp**, une entreprise basée aux Etats-Unis d'Amérique. Lorsqu'un participant adhère à l'un des systèmes de qualité (BePork ou Magistral) ou s'inscrit à la newsletter, son adresse électronique et son prénom sont automatiquement enregistrés dans la liste correspondante de Mailchimp. En vous abonnant à la newsletter de l'ASBL Belpork, vous acceptez les conditions générales de Mailchimp. Une convention a été conclue avec ce sous-traitant afin de protéger les données à caractère personnel de chaque participant.
- **Google Analytics** est utilisé pour analyser l'utilisation du site internet 'Belpork.be'. A cet effet, des informations sur l'utilisation du site internet sont collectées de manière anonyme. Ces données ne sont pas transmises à Google et ne sont pas utilisées à des fins de marketing ou de publicité (voir également la déclaration de confidentialité relative à l'utilisation du site internet Belpork.be).
- La messagerie électronique de l'ASBL Belpork est hébergée par **Office 365**. Lorsque Belpork est contactée à l'aide du formulaire de contact du site internet ou lorsqu'un courriel est envoyé directement à Belpork, ces courriels sont stockés sur les serveurs d'Office 365.
- La plate-forme en ligne « TRACY » et les sauvegardes sont hébergées par **Cegeka SA**. Les données saisies par le candidat participant Certus/BePork dans le formulaire d'adhésion sont conservées dans la plate-forme en ligne « TRACY » et sont stockées sur les serveurs de Cegeka SA. Ces données sont complétées par les documents de traçabilité établis au nom du participant Certus/BePork et par les résultats des inspections et certifications effectués chez le participant Certus/BePork dans le cadre de sa participation au système de qualité Certus/BePork. Ces données peuvent être consultées en ligne à l'aide du nom d'utilisateur personnel que chaque participant reçoit lorsqu'il adhère au système de qualité Certus/BePork (voir aussi ci-dessous : « Quels sont vos droits ? »).
- Les données (à caractère personnel) communiquées à l'asbl Belpork par le participant par le biais du formulaire d'adhésion BePork et tous les données d'audit et de certification BePork

des producteurs (candidats) participant au système de qualité BePork qui sont saisis par l'OCI dans la base de données Codiplan, sont traitées par l'asbl Codiplan, gestionnaire de la base de données Codiplan. Les données d'entreprise (y compris le nom et l'adresse électronique du responsable sanitaire, catégorie d'entreprise, le nom d'entreprise, l'adresse et le numéro NUE, le numéro d'entreprise, la langue), l'OCI responsable pour le contrôle et la certification, les résultats d'audit BePork et les données de certification (y compris la date d'audit, le nom d'auditeur et de superviseur, type d'audit, la date de validation, statut et la date de début et de fin du certificat) des producteurs (candidats) participant au système de qualité BePork sont envoyées quotidiennement à la base de données TRACY, gérée par l'asbl Belpork.

- Toutes les données à caractère personnel transmises à l'ASBL Belpork dans le cadre de la participation au Registre AB via le formulaire d'adhésion sont traitées par l'ASBL Registre AB pour le compte et sous la responsabilité de l'ASBL Belpork. Dans le cadre du lien entre le système de collecte de données Registre AB et Sanitel-Med, le système de collecte de données fédéral, les données saisies périodiquement par le participant ou concernant le participant sont échangées entre le Registre AB et Sanitel-Med. Dans le cadre de l'élaboration des rapports d'exploitation individuels (périodiques ou en temps réel), les données saisies par le participant ou le concernant sont transmises à l'unité scientifique de l'ASBL AMCRA après avoir fait l'objet d'une pseudonymisation. En utilisant les services du Registre AB, le participant accepte sans ambiguïté que l'ASBL Belpork et son sous-traitant, l'ASBL Registre AB, aient accès aux nombres d'animaux saisis (in)directement par le participant dans Sanitel. Pour l'analyse des données collectées, Belpork dispose d'un contrat pour le traitement des données et d'un contrat de service avec l'ASBL Registre AB, ainsi que d'un contrat de service avec l'ASBL AMCRA, le Centre de connaissances concernant l'utilisation des antibiotiques et l'antibiorésistance chez les animaux.
- Toutes les données collectées dans le cadre de la mission de l'ASBL Belpork en sa qualité de coordinateur de la cellule de crise sectorielle pour le compte de l'AFSCA sont stockées et gérées par l'ASBL Belpork à l'aide de **Microsoft OneDrive** Entreprises.

Les données à caractère personnel peuvent être partagées avec les partenaires suivants :

- Afin de permettre l'analyse, les inspections et la certification nécessaires dans le cadre de la participation à l'un de nos systèmes de qualité (BePork et Magistral), soit les données nécessaires sont fournies aux **organismes de certification et d'inspection, experts et laboratoires agréés** par l'ASBL Belpork, soit des droits d'accès leur sont accordés. Les laboratoires, organismes de certification et d'inspection et experts n'ont accès qu'aux données nécessaires à la réalisation des activités d'analyse, d'inspection et de certification, et uniquement des participants dont ils sont responsables pour l'analyse, les inspections et la certification.
- En exécution des contrats de **service** avec des **tiers**, l'ASBL Belpork peut donner accès aux données (à caractère personnel) des entreprises qui font l'objet des contrats de service. Dans ce cas, l'ASBL Belpork agit en tant que sous-traitant du tiers. Il est de la responsabilité du tiers d'informer les entreprises pour lesquelles un contrat de service est conclu avec l'ASBL Belpork, du service fourni par Belpork et de l'échange de données.
- En ce qui concerne le système de qualité Certus/BePork, l'ASBL Belpork a conclu une convention avec l'ASBL Codiplan (gestionnaire du guide sectoriel G-040 et du guide Codiplan Animal Welfare), l'**ASBL Febev** (gestionnaire du guide sectoriel G-018 et du système de qualité

Febev^{PLUS}) et **Q&S GmbH** (gestionnaire du système de qualité allemand Q&S). Dans le cadre de l'exécution de la convention d'adhésion à Certus/BePork, les données (à caractère personnel) des exploitations affiliées à Certus/BePork peuvent être transmises à l'ASBL Codiplan, l'ASBL Febev ou Q&S GmbH.

- Dans le cadre de la notification obligatoire, l'ASBL Belpork peut transmettre des données à caractère personnel à l'**AFSCA** ou au **service régional de contrôle du bien-être animal** compétent.
- Les données que l'ASBL Belpork collecte et traite dans le cadre de sa mission de coordinateur de la cellule de crise sectorielle pour le compte de l'AFSCA peuvent être transmises à l'AFSCA. La transmission de ces données aura lieu exclusivement dans le cadre de cette mission et exclusivement en vue de l'organisation des assainissements.
- Pour la facturation annuelle de la contribution des participants, le logiciel comptable SBBSLIM de SBB Accountants en Adviseurs BV est utilisé. Dans ce contexte, SBB a l'accès aux données de facturation des membres de Belpork, qui sont facturés une contribution.

PENDANT COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS-NOUS VOS DONNÉES ?

Les données à caractère personnel sont conservées par l'ASBL Belpork à long terme, mais jamais plus longtemps que nécessaire pour l'exécution des activités, à moins que la loi ne nous oblige à conserver les données pendant une période plus longue.

L'envoi des **newsletters** nécessite l'enregistrement de l'adresse électronique et du nom dans Mailchimp. Ces données à caractère personnel sont conservées jusqu'à ce que vous vous désinscriviez de la newsletter. Chaque destinataire de la newsletter peut se désinscrire à tout moment en cliquant sur le lien en bas de la newsletter ou en envoyant un courriel à info@belpork.be.

Lorsque Belpork est contactée par courriel, les données envoyées par l'expéditeur telles que le nom, la raison sociale et l'adresse électronique sont stockées sur le serveur de messagerie. Ces courriels sont conservés pour une période maximale de 12 mois.

Les données collectées par **Analytics** sur le site internet sont anonymes, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas liées à un nom, une société ou une adresse électronique. Google Analytics conserve ces données pour une durée indéterminée.

Les données à caractère personnel collectées par le biais des formulaires d'adhésion (BePork ; Registre AB) ou de la **licence** (Magistral) et tous les documents collectés dans le cadre de l'adhésion (par ex. plan d'action, plan sanitaire d'exploitation, rapports de laboratoire ou d'inspection) sont conservés au moins jusqu'à la date de fin d'adhésion du participant au système de qualité. Pour les participants Certus/BePork, ces données sont conservées pendant 5 ans au maximum après la fin de l'adhésion. Cette période de 5 ans est basée sur la durée légale de conservation des documents relatifs à la traçabilité. En effet, les données à caractère personnel (y compris les chauffeurs et les moyens de transport liés à une entreprise de transport) sont mentionnées sur les documents de suivi qui sont établis dans le cadre de l'exécution de la convention d'adhésion et enregistrés dans « TRACY », le système de suivi en ligne de l'ASBL Belpork. Pour les participants au Registre AB et à Magistral, ces données à caractère personnel sont conservées pendant un an au maximum après la fin de l'adhésion. Les données fournies par le participant et collectées dans le cadre de sa participation à un ou plusieurs projets de Belpork sont conservées pendant un an au maximum après la fin du projet, sauf si le participant demande de les supprimer.

Les données collectées dans le cadre de la mission de l'ASBL Belpork en sa qualité de coordinateur de **crise** pour le compte de l'AFSCA sont conservées tant que l'ASBL Belpork remplit cette mission. En particulier pour les entreprises qui s'engagent à réaliser des missions concrètes dans le cadre d'opérations d'abattage préventif par le biais d'une **déclaration d'engagement** signée, les données à caractère personnel mentionnées dans cette déclaration seront conservées tant que l'ASBL Belpork assurera la coordination de la cellule de crise sectorielle, sauf si l'entreprise annule son engagement et demande à supprimer les données à caractère personnel.

QUELS SONT VOS DROITS ?

Droit d'accès

Chacun dispose à tout moment du droit de demander ses données, qui sont enregistrées et conservées sous la responsabilité de l'ASBL Belpork. Les participants au système de qualité Certus/BePork et au Registre AB ont accès à tout moment aux données à caractère personnel traitées les concernant à l'aide de leur nom d'utilisateur et leur mot de passe personnels pour « TRACY » et le « Registre AB ». Toute autre personne dont les données à caractère personnel sont traitées par l'ASBL Belpork comme décrit dans cette politique de confidentialité peut contacter l'ASBL Belpork à cet effet en envoyant un courriel à info@belpork.be.

Droit à la rectification

Chacun dispose du droit de (faire) rectifier ses données si elles sont incorrectes, incomplètes ou modifiées.

Droit à la portabilité

Si une personne souhaite changer d'entité ou de fournisseur de services, elle a le droit au transfert. Cela signifie qu'elle a le droit d'obtenir une copie (sous une forme structurée, usuelle et lisible par machine) de ses données à caractère personnel et de les faire transférer à une autre partie.

Droit à l'effacement

Si une personne ne souhaite plus que ses données soient enregistrées chez l'ASBL Belpork, elle a le droit de les faire effacer.

Droit à la limitation de traitement

Toute personne a le droit de faire limiter le traitement de ses données à caractère personnel et de s'opposer au traitement des données à caractère personnel la concernant sur la base de l'article 6.1, (e) ou (f), y compris un profilage fondé sur ces dispositions.

Afin d'exercer les droits ci-dessus, vous êtes prié d'envoyer un courriel à info@belpork.be.

Droit d'opposition

Ce droit s'applique lorsque le traitement est fondé sur un intérêt légitime du responsable du traitement ou d'un tiers.

Plainte

Chaque participant a le droit de déposer une plainte auprès de l'Autorité de Protection des Données (Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles - contact@apd-gba.be).